

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Axel Marion et consorts –
Métropole lémanique : quel bilan, quelles perspectives ?**

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le 28 mai 2020 en visioconférence pour examiner l'objet cité en titre, la crise sanitaire due au COVID-19 ne permettant pas de tenir cette séance en présentiel. Elle était composée de Mme la députée Muriel Thalmann et de MM. les députés Sergeï Aschwanden, François Cardinaux, Philippe Cornamusaz, Daniel Develey, José Durussel, Yann Glayre, Olivier Gfeller, Vincent Keller, Laurent Miéville, Yves Paccaud, Daniel Trolliet, Philippe Vuillemin, Andreas Wüthrich et Etienne Räss (président et rapporteur soussigné). M. Gilles Meystre était excusé, remplacé par Ph. Vuillemin.

M. Axel Marion, postulant, a participé à la séance avec voix consultative (conformément à la disposition de l'article 122, alinéa 1, LGC).

M. Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) était présent, accompagné de M. Roland Ecoffey, chef de l'Office des affaires extérieures.

M. Yvan Cornu, secrétaire de commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le conseiller d'Etat remercie le postulant pour ces questions relatives à la Métropole lémanique. Il précise que la structure n'est pas formelle et ne dispose pas d'un cadre législatif. Elle permet aux deux cantons, sur des objets fondamentaux, de se réunir et de créer des dynamiques pour le développement économique, social et pour la promotion de leur image. Il précise que, durant de nombreuses années, il y a eu une forte présence sur la scène fédérale de la Métropole lémanique qui a beaucoup communiqué, en particulier sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

Au niveau suisse, les deux cantons représentent environ 15 % de la population. Il rappelle que Lausanne et Genève ont des destinées complémentaires — Lausanne avec le sport et Genève dans le domaine des institutions internationales — et qu'elles sont en interaction permanente. Il fait état des pendulaires qui passent la frontière tous les jours : 32 000 Vaudois se rendant à Genève et 10 000 Genevois venant sur territoire vaudois.

Il précise que la Métropole lémanique n'est pas en rivalité avec les cantons voisins, le Valais ou Neuchâtel. Le but premier de l'entité étant de défendre les intérêts des deux cantons, sur la scène fédérale, pour des objets d'envergure comme les transports, les universités ou la santé. Il estime que, après la crise sanitaire liée au COVID-19, la destinée commune de ces deux cantons sera encore très forte, notamment sur le thème des transports.

3. POSITION DU POSTULANT

Le postulant remercie le Conseil d'État pour son rapport. A la lecture de ce rapport, il a été frappé par la confusion faite entre la Métropole lémanique en tant que région et l'entité de Métropole lémanique, son site Internet, son logo et son fonctionnement régi par une convention depuis maintenant plus de neuf ans.

Il estime que le rapport du Conseil d'État met bien en valeur ce qui a été fait de manière commune, mais qu'il ne répond pas vraiment à ses questions, notamment à l'utilité réelle de l'entité Métropole lémanique et l'avenir de cette structure. Il avait souhaité obtenir quelques indicateurs, mais estime que ceux fournis ne sont pas suffisamment spécifiques. Il met deux indicateurs en opposition à ceux présentés par le conseiller d'Etat : d'une part, il n'y a aucune « actualité » sur le site Internet de la Métropole lémanique depuis avril 2017 et, d'autre part, il n'est pas fait mention de cette entité dans rapport de la Commission des affaires extérieures 2019 (et précédents).

Il précise que sa réflexion concerne essentiellement les perspectives de cette Métropole lémanique : cette dernière est-elle toujours l'outil dont les cantons de Vaud et de Genève ont besoin pour défendre leurs intérêts à Berne ? Il estime que c'était le cas lorsque cette entité a été créée, mais que cette dernière n'a plus vraiment d'intérêt pour elle-même aujourd'hui. Il précise que sa réflexion ne porte pas sur la structure, mais qu'il s'agit davantage de comprendre pourquoi cette entité avait été créée et quel a été son rôle spécifique. Il résume son propos avec l'interrogation suivante : sans l'existence de la Métropole lémanique, est-ce que les résultats obtenus auraient pu l'être par d'autres moyens ?

Il revient également sur sa question relative au rôle des deux parlements et jugerait intéressant que la Métropole lémanique livre annuellement un rapport de son activité à la CTAE qui pourrait elle-même l'intégrer dans son rapport sur les affaires extérieures.

4. DISCUSSION GENERALE

Structure, fonctionnement, historique

Un commissaire rappelle que la Métropole lémanique est un concept géographique, évoqué dans les années 80 par des professeurs de l'Institut de recherche sur l'environnement construit (IREC), qui avait initialement été thématisé, dans un livre paru en 1990 justement intitulé « La Métropole lémanique ». Il s'agissait d'un concept géographique avant d'être une entité ou une structure.

Le conseiller d'État rebondit sur l'aspect historique et rappelle que le canton de Vaud a été le moteur de la Métropole lémanique, en réaction à certaines initiatives émanant du côté genevois. Le milieu économique genevois, par la Fondation de Genève, avait par exemple développé le « Grand Genève » en considérant que le Festival de jazz de Montreux était une manifestation genevoise, ce qui avait fort irrité le gouvernement vaudois. La création de la Métropole lémanique avait pour but de fédérer les cités dans un concept qui leur permettait de se défendre, notamment face à Zurich, et de se forger une identité au niveau fédéral.

Une commissaire demande la fréquence à laquelle la Métropole lémanique se réunit et si ces réunions se font à l'initiative d'un canton pour discuter de certains thèmes. Le conseiller d'État mentionne qu'il n'y a pas d'agenda officiel. Il revient sur certaines dates : entre 2007 et 2009, il s'agissait de sensibiliser la Suisse sur le fait que Vaud et Genève étaient maltraités dans le cadre des financements fédéraux pour les transports. Durant ces années, les réunions étaient régulières pour rendre publics les différents accords. Par la suite, il y a eu des contacts bilatéraux, informels ou formels, pour certains secteurs, notamment la santé ou la RPT. Il précise que certains combats de l'entité se sont faits sans publicité.

Le chef de l'Office des affaires extérieures, précise que des rencontres ont lieu régulièrement, ne serait-ce que pour voir s'il y a nécessité ou pas de travailler ensemble, par exemple sur un projet traité aux Chambres fédérales. C'est notamment le cas dans le domaine de la mobilité — le rail ou la route — avec la plateforme Transports qui réunit plusieurs acteurs. Il se souvient que la dernière réunion dans ce domaine a eu lieu à la fin de l'année dernière (2019). En revanche, il précise que les informations circulent régulièrement et qu'une rencontre aura lieu prochainement sur le développement à plus long terme dans le domaine du rail ou de la route.

Une commissaire s'étonne du nombre de domaines cités par le conseiller d'État comme pouvant potentiellement concerner la Métropole lémanique et du peu de réunions prévues entre les deux Conseils

d'État. Le conseiller d'État met en avant un travail administratif et un travail de veille pour anticiper les thèmes. Il mentionne également que les deux gouvernements se réunissent régulièrement, notamment lors de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO).

Un commissaire évoque le Conseil du Léman. Il pense que le concept de la Métropole lémanique ne peut pas se faire sans le Conseil du Léman. Il demande si les deux entités doivent obligatoirement agir de concert pour acquérir un certain poids. Le conseiller d'État préconise de ne pas se perdre dans une multitude de structures. Il distingue le Conseil du Léman, qui a à sa tête le maire français de Thonon, et la Métropole lémanique qui se trouve en Suisse. Il rappelle que cette dernière a été mise en place pour renforcer l'identité régionale sur la scène fédérale suisse. De son côté, le Conseil du Léman concerne un territoire beaucoup plus large : il fédère deux départements français et trois cantons romands. Il mentionne d'autres structures de coopération ou de collaboration sur le territoire suisse, notamment les conférences gouvernementales spécialisées comme la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) qui se réunit quatre ou cinq fois par année pour coordonner les actions et défendre la spécificité romande.

Principales thématiques et perspective d'avenir

Le conseiller d'État rappelle les « grandes victoires » de la Métropole lémanique : le Parlement fédéral a ratifié la convention de collaboration dans le domaine des transports. Des préfinancements majeurs pour 300 millions ont été mis sur la table, ce qui a créé une prise de conscience, au niveau de la Confédération, des CFF et des partenaires de mobilité, qu'il fallait entreprendre quelque chose en la matière. Il précise que c'est dans cet esprit que la Métropole lémanique peut travailler. Il est intimement convaincu que de nouveaux dossiers vont apparaître après la crise du COVID-19.

Il revient sur les thèmes qui occuperont la Métropole lémanique durant les prochaines années. La Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches (RPT) qui vient d'être révisée, Genève est un canton contributeur et le canton de Vaud un canton quasi-contributeur. Il rappelle également que les deux cantons se sont battus ensemble pour qu'une prise de conscience ait lieu au niveau national au sujet de la fiscalité : le système vaudois, le fameux pacte social et fiscal, ayant été repris dans d'autres cantons. Il mentionne également l'aéroport international de Genève qui reste indispensable pour les structures multinationales et le tissu économique du canton de Vaud, notamment pour accueillir des participants venant du monde entier.

Il cite aussi la démographie qui occasionnera prochainement un débat pour défendre les intérêts des cantons dont la démographie progresse rapidement, Vaud, Genève mais Zurich aussi. Tous ces thèmes peuvent être suivis par la Métropole lémanique, tout comme les thèmes sur la recherche, les investissements, les Hautes écoles ou les Universités. En ce qui concerne l'EPFL, la Métropole lémanique permet à la région de tenir un discours commun vis-à-vis de l'EPFZ.

Le président évoque le soutien au projet Human Brain Project et souhaiterait des informations complémentaires à ce sujet, plus particulièrement sur la gouvernance qui était pointée du doigt dans ce projet. Le conseiller d'État explique que ce projet, freiné pour des raisons de réorganisation financière, a été redimensionné au niveau européen et passe maintenant d'une université à l'autre, notamment avec la tenue de colloques. Il constate que plus de choses se font actuellement à Genève qu'à l'EPFL, mais le projet n'est effectivement plus dans la même dynamique qu'à l'époque où son épiscentre se trouvait à Lausanne.

Le conseiller d'État précise que contrairement aux apparences présentées par le postulant, l'entité Métropole lémanique n'est pas en léthargie, mais en attente. Une thématique qui devrait être abordée à l'avenir est le domaine de la santé, notamment des spécialisations médicales. Cette thématique avait déjà été abordée par la Métropole lémanique et devrait à nouveau l'occuper pour éviter les antagonismes entre les deux cantons. Il précise que si le projet fédéral sur la répartition des coûts de l'ambulatoire était accepté, cela pourrait avoir de grandes répercussions sur les cantons de Vaud et de Genève.

Position sur la scène fédérale

Un commissaire évoque trois autres agglomérations — Région capitale suisse, Zurich et Bâle — et constate que la Métropole lémanique est surtout active au niveau fédéral. Il jugerait utile de savoir si la structure est identifiée, sur la scène fédérale, comme étant une entité qui s'exprime d'une seule voix. Il souhaite savoir comment les autres entités citées plus haut sont organisées, notamment celle de Zurich avec qui le canton de Vaud est en forte concurrence. Il demande si ces entités ont elles aussi des structures souples ou si elles sont organisées différemment.

Un député insiste sur l'importance de la députation vaudoise à Berne. À la lecture du rapport du Conseil d'État, il comprend que cette entité n'est pas utile à l'heure actuelle, mais qu'elle pourrait l'être dans le futur. Il propose le statu quo et trouve satisfaisant de conserver une structure souple ce qui permet une certaine réactivité face aux événements.

Le conseiller d'État reconnaît que la Métropole lémanique n'a pas pour vocation de représenter la région à l'échelle internationale, mais qu'elle est utile sur la scène fédérale. L'idée est par exemple de montrer que les deux cantons représentent 23% de l'Impôt fédéral direct (IFD), alors qu'ils ne représentent que 15 % de la population suisse et que, par là même, ils contribuent à la stabilité du pays. Selon lui, l'entité sert également à prioriser les thèmes importants qu'il faut défendre sur la scène fédérale.

En termes de reconnaissance au niveau fédéral, le conseiller d'Etat estime que la Métropole lémanique est identifiée par les Suisses alémaniques qui savent en général que cette dernière ne concerne ni le Valais ni Fribourg, mais Lausanne et Genève. Il insiste sur le rôle de « capitale européenne » de Lausanne, en raison des nombreuses institutions qui y ont leur siège. Le fait de s'associer au nom de Genève donne une identité forte à la région, sachant qu'elle concerne surtout l'axe entre Lausanne et Genève, et pas forcément l'arrière-pays. Il réitère la nécessité de conserver cette entité, notamment lorsqu'il faudra discuter d'investissements lourds en matière de transports.

Un commissaire reconnaît que la crise sanitaire du COVID-19 a montré que les deux cantons s'interpénètrent quotidiennement, qu'ils sont interdépendants. Il souhaite que le site Internet de la Métropole lémanique ne s'arrête pas aux actualités de 2017, et propose d'y intégrer des commentaires relatifs à la vision dévolue à cette entité. Le conseiller d'État promet une actualisation du site Internet, notamment la mention des thèmes prospectifs.

Réponses aux questions du postulat Axel Marion et consorts

Le postulant revient sur la nécessité d'obtenir des indicateurs relatifs à l'action de la structure Métropole lémanique. Il souhaiterait obtenir de nouvelles informations de la part du Conseil d'État sur le repositionnement de cette structure, sur ses résultats et ses perspectives d'avenir.

Le président partage l'avis du postulant selon lequel un *reporting* de l'entité serait nécessaire. Il revient sur l'intérêt d'avoir aussi un rapport prospectif sur l'entité, sur la nécessité d'avoir spécifiquement la Métropole lémanique, sachant que les deux Conseils d'État travaillent de toute façon de concert.

Le conseiller d'Etat ne voit pas d'inconvénient à rédiger quelques lignes, une fois par année, sur le travail de la Métropole lémanique, ce qu'elle a fait, ce qu'elle fera les prochaines années, et à communiquer quelques indicateurs. Il propose de le faire dans le rapport 2020, comme le suggère le postulant. Sur ce point, le conseiller d'État prend l'engagement de faire paraître une statistique révisée (actualisée), mais souhaite attendre de connaître le répondant genevois pour les affaires extérieures. Il promet qu'une statistique présentant les principaux indicateurs figurera sur le site Internet de la Métropole d'ici la fin de l'année 2020.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat par 12 voix pour et 3 abstentions.

Lausanne, le 16 juin 2020

*Le rapporteur :
(Signé) Etienne Räss*